

OPTATAM TOTIUS



Le saint Concile, conscient que le renouveau de l'Église entière dépend pour une grande part du ministère des prêtres, affirme l'importance capitale de la formation sacerdotale. Le devoir de cultiver les vocations revient à la communauté chrétienne tout entière : les familles, les paroisses, les éducateurs, les associations catholiques, les prêtres, les évêques. Cette action concertée de tout le Peuple de Dieu pour cultiver les vocations répond à l'action de la Providence divine.

L'éducation complète des élèves des grands séminaires doit tendre à faire d'eux de véritables pasteurs d'âmes, à l'exemple de Notre Seigneur Jésus Christ, Maître, Prêtre et Pasteur. Les directeurs et professeurs s'appliqueront à poursuivre ce but. L'évêque aura soin d'animer ceux qui travaillent au séminaire, et de se montrer pour les séminaristes un vrai père dans le Christ. En tout ce qui concerne le choix et la probation des séminaristes, on appliquera toujours la fermeté d'âme nécessaire, même si on doit déplorer une pénurie des prêtres, car Dieu ne permettra pas que son Église manque de ministres, si l'on n'ordonne que ceux qui en sont dignes.

La formation spirituelle sera donnée de façon à introduire les séminaristes dans une vie d'union continuelle et familière avec le Père, par son Fils Jésus Christ, dans l'Esprit Saint. On leur apprendra à chercher le Christ dans une méditation fidèle de la Parole de Dieu, dans une communion active aux très saints mystères de l'Église, dans l'Eucharistie et dans l'office divin. Ils le chercheront dans l'évêque qui les envoie et dans les hommes auxquels ils sont envoyés, surtout dans les pauvres, les enfants, les malades, les pécheurs et les incroyants. Les séminaristes apprendront à vivre selon la forme de l'Évangile, à s'affermir dans la foi, l'espérance et la charité, afin d'acquérir l'esprit de prière. Ils doivent être pénétrés du mystère de l'Église, de telle manière qu'ils soient liés par un amour humble et filial au vicaire du Christ, et que, devenus prêtres, ils adhèrent à leur évêque comme de fidèles coopérateurs et travaillent en commun avec leur frères, donnant ainsi le témoignage de cette unité qui attire les hommes au Christ. Ils devront comprendre qu'ils ne sont pas destinés à la domination ni aux honneurs, mais qu'ils appartiennent tout entiers au service de Dieu et au ministère pastoral.

Les disciplines philosophiques seront enseignées de manière à les guider dans l'acquisition d'une connaissance de l'homme, du monde et de Dieu. Les disciplines théologiques seront abordées à la lumière de la foi, sous la conduite du Magistère de l'Église. Un soin particulier sera apporté à enseigner l'Écriture sainte et la sainte liturgie. Ils apprendront à chercher, à la lumière de la Révélation, la solution des problèmes humains, à appliquer ces vérités éternelles à la condition des réalités humaines, et à les communiquer aux hommes de leur temps.

La formation pastorale des séminaristes réclame qu'ils soient instruits de tout ce qui regarde le saint ministère: la catéchèse et la prédication, le culte liturgique et l'administration des sacrements, l'activité charitable, le devoir d'aller à la rencontre de ceux qui sont dans l'erreur et dans l'incroyance, sans oublier les autres charges pastorales. On développera chez les séminaristes les aptitudes pour le dialogue avec les hommes. On les préparera à susciter et à soutenir l'action apostolique des laïcs et à avoir le souci de l'esprit apostolique pour subvenir aux besoins de l'Église entière. Après l'achèvement du cycle d'études du séminaire, il reviendra aux conférences épiscopales de mettre au point les moyens les plus adaptés, pour compléter la formation après le séminaire.

Comprendre et vivre aujourd'hui le Concile

Ce décret promulgué le 28 octobre 1965 s'adresse aux directeurs et professeurs des séminaires ayant en charge de former les futurs prêtres et prend en compte les transformations des temps actuels et les nouvelles nécessités de l'Eglise universelle. Avec les séminaristes, ils formeront une famille qui répond à la prière du Seigneur : « Qu'ils soient un ». Ce décret exhorte ceux qui se préparent au ministère sacerdotal à prendre conscience que reposent sur eux les espoirs de l'Eglise. Tout au long de leur formation, les séminaristes, ouverts au mystère du Christ, apprendront à prendre part à la vie de l'Eglise entière selon ce mot de st Augustin : « C'est dans la mesure où il aime l'Eglise que chacun possède l'Esprit Saint ».

Pour aujourd'hui

Au milieu du monde, dans nos familles et nos communautés soyons attentifs à susciter des vocations par la prière, la transmission de la foi, la catéchèse, le partage pour le renouveau de l'Eglise toute entière, soutenons les séminaristes tout au long de leur formation et veillons à mettre le séminaire au cœur du diocèse.

Marie-Pascale Wagner